

# Questionnaire d'autoévaluation sur la RSE/ durabilité de l'activité des fournisseurs du secteur automobile

La responsabilité sociale des entreprises (RSE)/durabilité est un processus permettant aux sociétés d'inclure la durabilité en matière sociale, de gouvernance, d'environnement et de chaîne d'approvisionnement dans une stratégie opérationnelle et d'entreprise.

Drive Sustainability dispose d'un ensemble de lignes directrices communes - les <u>Principes directeurs</u> -définissant des attentes à l'égard des fournisseurs quant aux questions clés de RSE/durabilité, notamment les Droits de l'Homme, l'environnement, les conditions de travail et l'éthique des affaires.

Conformément aux <u>Principes directeurs</u>, ce questionnaire d'autoévaluation (QA) a pour objectif d'exposer et de vérifier la performance des fournisseurs en matière de RSE/durabilité.

Il a été mis au point en 2014 et révisé en 2017\* par les membres de Drive Sustainability - <u>The Automotive Partnership</u>. Actuellement utilisé par dix membres de ce partenariat automobile\*\*, il vise à éviter les répétitions et à améliorer l'efficacité.

Le questionnaire concerne aussi bien la Société que le Site :

- > le terme « Société » désigne le groupe/la holding dont le fournisseur fait partie, et
- > le terme « Site » désigne le lieu d'implantation industrielle de la production.

Les fournisseurs remplissant ce questionnaire peuvent cliquer sur le point d'interrogation à la fin de chaque question afin d'obtenir des clarifications.

- \* Membres du groupe de travail 2017 : BMW Group, Daimler AG, Ford, Honda, Jaguar Land Rover, Opel/Vauxhall, Scania CV AB, Toyota Motor Europe, Volkswagen Group, Volvo Cars et Volvo Group
- \*\* Fabricants d'équipements d'origine (FEO) utilisant le QA : BMW Group, Daimler AG, Ford, Honda, Jaguar Land Rover, Scania CV AB, Toyota Motor Europe, Volkswagen Group, Volvo Group, Volvo Cars

Société <sup>1</sup> :	Nom:
	Lieu:
	Nombre de salariés :
	Domaine d'activité :
	Chiffre d'affaires annuel total :
Site <sup>2</sup> :	Nom:
	Lieu du site (pays, ville et/ou adresse):
	Nombre de salariés travaillant sur le site (y compris les travailleurs intérimaires) :
	Siège social : Oui Non
	Numéros d'identification du fournisseur : (inscrire les numéros appropriés)
	Numéro DUNS :
	Autres (préciser) :
Rempli par :	Nom:
	Fonction:
	E-mail:
	Tél.:

 $<sup>^{\</sup>mbox{\tiny 1}}$  Le terme « Société » désigne le groupe/la holding dont le fournisseur fait partie.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le terme « Site » désigne le lieu d'implantation de la production industrielle.



A. GESTION DE LA SOCIÉTÉ (INFORMATIONS GÉNÉRALES)	INFORMATIONS GENERALES
1a. Y a-t-il dans votre société une personne chargée de la gestion responsable de la durabilité sociale ?*  Non  Oui*, au niveau de la société  Oui*, au niveau du site Si oui, veuillez fournir les informations suivantes :  Nom :  E-mail :	La durabilité sociale fait référence à un ensemble de pratiques contribuant à la qualité de vie aussi bien des salariés que des communautés qui pourraient être impactées par les activités de la société. Les sociétés doivent respecter les Droits de l'Homme des travailleurs et traiter chaque personne avec dignité, comme le reconnaît la communauté internationale. Parmi les sujets sociaux à traiter figurent entre autres la non-discrimination, la liberté d'association, la santé et la sécurité (voir Section B - Conditions de travail et Droits de l'homme).
1b. Y a-t-il dans votre société une personne chargée de la gestion responsable de la conformité ?*  Non  Oui*, au niveau de la société  Oui*, au niveau du site Si oui, veuillez fournir les informations suivantes :  Nom :  E-mail :	La conformité a trait aux principes guidant la conduite de l'entreprise dans le cadre de ses relations envers ses partenaires commerciaux et ses clients. Les sociétés doivent respecter les normes les plus strictes en matière d'intégrité et exercer leurs activités de façon honnête et équitable tout au long de la chaîne d'approvisionnement conformément aux lois locales. À titre d'exemple, la corruption, la concurrence déloyale et les conflits d'intérêts font partie des pratiques commerciales contraires à l'éthique (voir Section C - Éthique des affaires).
1c. Y a-t-il dans votre société une personne chargée de la gestion responsable de la durabilité environnementale ?*  Non  Oui*, au niveau de la société  Oui*, au niveau du site Si oui, veuillez fournir les informations suivantes :  Nom :  E-mail :	La durabilité environnementale concerne des pratiques contribuant à la qualité de l'environnement à long terme. Les sociétés sont censées adopter une approche proactive à l'égard de la responsabilité environnementale en protégeant l'environnement, en préservant les ressources naturelles et en réduisant l'empreinte environnementale imputable à leur production ainsi qu'à leurs produits et services tout au long de leur cycle de vie. Des programmes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de réduction des déchets figurent parmi les bonnes pratiques des sociétés (voir Section D - Environnement).
* Veuillez indiquer ses coordonnées, même s'il s'agit de la même personne que celle qui est spécifiée ci-dessus.	Les sociétés sont censées nommer un représentant de la direction qui agit, indépendamment de ses autres responsabilités, comme responsable chargé d'assurer que la société respecte ses engagements en matière de durabilité sociale, d'éthique des affaires et de durabilité environnementale.  Les personnes dont les coordonnées sont fournies par vous en réponse à cette question ne seront pas contactées sans notification préalable. Dans un premier temps, les demandes de renseignements seront adressées à la personne qui remplit ce questionnaire d'autoévaluation.



A. GESTION DE LA SOCIÉTÉ (INFORMATIONS GÉNÉRALES)	INFORMATIONS GENERALES
2. Votre société publie-t-elle un rapport de RSE/durabilité ?  Non Oui, conformément aux normes GRI Veuillez joindre le rapport. Oui, conformément à d'autres normes mondialement acceptées. Veuillez spécifier les normes mondialement acceptées.  Veuillez joindre le rapport.  2a. Votre rapport le plus récent a-t-il été élaboré par un tiers ? Non Oui Si oui, veuillez spécifier le nom du tiers et la lettre de garantie d'audit :  2b. Les opérations de l'ensemble des sites de votre société sont-elles incluses dans ce rapport ? Non Oui	Un rapport de RSE/durabilité est un rapport organisationnel fournissant des informations en matière de performance économique, environnementale, sociale et éthique.  Exemples de normes et de cadres reconnus à l'échelle internationale concernant le rapport de RSE/durabilité:  > les normes de la Global Reporting Initiative (GRI);  > le Sustainability Accounting Standards Board (SASB);  > le Climate Disclosure Standards Board (CDP-CDSB);  > des Nations Unies – Communication en cours (UNGC-COP). Le Pac  Dans l'Union européenne, la directive concernant la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité établit les règles en matière de publication d'informations non financières et d'informations liées à la diversité par des sociétés exerçant des activités dans des États membres de l'UE qui répondent aux critères suivants:  1. Votre société est une grande entreprise (au sens de l'article 3 (7) de la directive 2013/34/UE) d'un bilan total de 20 millions EUR OU d'un chiffre d'affaires net de 40 millions EUR;  2. ET votre société est une entité d'intérêt public, définie dans l'article 2 (a, b, c, d) de la directive 2013/34/UE;  3. ET votre société emploie en moyenne plus de 500 salariés au cours d'un exercice.
3. Votre société a-t-elle mis en place un code de conduite ?  Non  Oui Veuillez joindre les documents pertinents.  3a. Le Code de Conduite a-t-il été mis en place pour ce site ?  Non  Oui  Oui	Un code de conduite est un ensemble de règles exposant les responsabilités ou les bonnes pratiques d'une personne (salarié) et d'une entreprise. Il peut couvrir des aspects sociaux, éthiques et environnementaux.



A. GESTION DE LA SOCIÉTÉ (INFORMATIONS GÉNÉRALES)	INFORMATIONS GENERALES
4. Organisez-vous des sessions de formation afin de mieux faire comprendre la RSE/durabilité ?  Non  Oui, au niveau du site  Oui, au niveau de la société  4a. Si oui, sur lesquels des sujets suivants organisez-vous des sessions de formation ?	Les sessions de formation visant à améliorer la compréhension de la RSE/durabilité consistent en formations dispensées par des sociétés à leurs salariés portant sur les attentes, politiques et procédures relatives à la responsabilité sociale des entreprises au sein de ces sociétés  Les formations visent à sensibiliser à la RSE/durabilité, de sorte que des fonctions spécifiques puissent identifier les difficultés qu'elles rencontrent dans leurs activités quotidiennes et les résoudre.
Éthique des affaires Veuillez joindre des preuves.  Environnement Veuillez joindre des preuves.  Conditions de travail et Droits de l'Homme Veuillez joindre des preuves.	Les formations peuvent être propres à certaines fonctions (destinées par exemple à des acheteurs, dirigeants, etc.) ou traiter d'un sujet spécifique (tel que les Droits de l'Homme, la lutte contre la corruption, la santé et la sécurité, la gestion des produits chimiques, etc.).
4b. Si oui, quelle est la fréquence des sessions de formation ?  Veuillez préciser.	Des exemples de sujets en matière de RSE/durabilité sur lesquels les sociétés pourraient organiser des sessions de formation se trouvent dans les <u>Principes directeurs</u> de durabilité dans l'industrie automobile mondiale.
OPTIONNEL  5. Des salariés de ce site ont-ils participé à une formation externe sur la RSE/durabilité ?  Non Oui  5a. Si oui, qui a organisé la formation ?  Un FEO Veuillez préciser : (mois/année)  L'Automotive Industry Action Group (AIAG) Veuillez préciser : (mois/année)  Drive Sustainability Veuillez préciser : (mois/année)  Autre (veuillez préciser)	
OPTIONNEL  6. Votre société prend-elle part à des initiatives volontaires en matière de RSE/durabilité ?  Oui (veuillez préciser)  Non	Les initiatives volontaires en matière de RSE/ durabilité incluent par exemple le <u>Global Compact</u> <u>des Nations Unies</u> (UNGC), <u>le Carbon Disclosure</u> <u>Projectou</u> des initiatives propres à chaque secteur.



#### **INFORMATIONS DE BASE** B. CONDITIONS DE TRAVAIL ET DROITS DE L'HOMME La politique d'une société fait référence à la façon 7. Parmi les sujets suivants concernant les conditions de travail d'envisager un problème spécifique sur le plan et les Droits de l'Homme, quels sont ceux pour lesquels votre commercial et contient des principes généraux et/ société a mis en place une politique? ou des procédés concrets. Une politique peut couvrir Travail des enfants et jeunes travailleurs des sujets tels que les comportements interdits, les droits et les procédures de règlement des litiges. Salaires et avantages sociaux Les questions sociales pourraient être traitées dans Temps de travail la politique de RSE de la société, la politique des RH, la politique des Droits de l'Homme, etc. La liste Travail forcé ou obligatoire et trafic d'êtres humains énumérée ici désigne les Principes directeurs de Liberté d'association et négociation collective durabilité dans l'industrie automobile mondiale. Santé et sécurité Les Droits de l'Homme sont définis comme les droits auxquels chacun peut prétendre Harcèlement simplement parce qu'il est un être humain. Non-discrimination Ils représentent les conditions minimales convenues universellement permettant à toute personne de Veuillez joindre les documents pertinents. préserver sa dignité. Les Droits de l'Homme sont inhérents à chacun, quels que soient sa nationalité, lieu de résidence, sexe, origine nationale ou 7a. Votre société utilise-t-elle l'un des modes de communication ethnique, couleur, religion ou tout autre statut. suivants pour faire connaître sa politique aux salariés? Source : Déclaration universelle des Droits de l'Homme Intranet/Réunions/Brochures, etc. Letravail des enfants et jeunes travailleurs fait Veuillez joindre les documents pertinents. référence à l'interdiction d'employer des enfants qui **Formations** n'ont pas atteint l'âge minimum légal pour travailler. Veuillez joindre les documents pertinents. En outre, les fournisseurs doivent s'assurer que les jeunes de moins de 18 ans exerçant une Autres (veuillez préciser): activité en toute légalité ne travaillent pas la nuit Veuillez joindre les documents pertinents. ou ne font pas d'heures supplémentaires et sont protégés contre des conditions de travail mettant en péril leur santé, sécurité ou développement conformément à la convention n°138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et au travail et aux articles 6 et 7 de la convention n°138 de l'OIT (travaux légers). Le fournisseur doit s'assurer que les fonctions des jeunes travailleurs n'ont pas d'impact sur le suivi de leur scolarité. Le temps consacré chaque jour par les jeunes travailleurs à leurs activités professionnelles et à leurs études ne doit pas dépasser 10 heures au total. Source: Charte des droits fondamentaux de l'UE et OIT Lessalaires et avantages sociaux concernent le traitement ou salaire de base ou minimal et toutes prestations supplémentaires payables directement ou indirectement, en espèces ou en nature, par l'employeur au travailleur et résultant de l'emploi du travailleur. Il s'agit par exemple des congés payés pour maladie, des congés pour raisons familiales et médicales, des heures supplémentaires rémunérées, etc. Source : OIT-UNGC. Lesheures de travail font référence à des semaines de travail régulières, dont la durée ne doit pas dépasser 48 heures. Une semaine de travail doit être limitée à 60 heures dans des situations d'urgence, heures supplémentaires incluses. Toutes les heures supplémentaires doivent être effectuées sur une base volontaire. Les salariés doivent avoir au minimum un jour de repos tous les sept jours. Les lois et règlementations relatives au temps maximal de travail et aux jours de repos doivent être respectées. Source : Initiative pour le commerce éthique, sur la base des conventions de l'OIT



B. CONDITIONS DE TRAVAIL ET DROITS DE L'HOMME	INFORMATIONS DE BASE
	Letravail forcé ou obligatoire désigne tout travail ou service exigé d'une personne sous la menace de toute sanction et pour lequel cette personne ne s'est pas portée volontaire. Il s'agit par exemple d'heures supplémentaires obligatoires, de la confiscation de papiers d'identité ainsi que du trafic d'êtres humains. Letrafic d'êtres humains - dénommé également « esclavage moderne » - est soumis à la loi sur l'esclavage moderne de 2015 adoptée par le Parlement du Royaume-Uni. Cette loi impose aux sociétés répondant à des critères spécifiques de publier chaque année une « déclaration en matière d'esclavage et de trafic d'êtres humains » six mois après la fin de chaque exercice de la société. Source : Organisation internationale du travail (OIT) et Archives nationales du RU
	Laliberté d'association fait référence au droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association à tous les niveaux, notamment dans les domaines politique, syndical et civique, ce qui implique le droit de toute personne de fonder des syndicats et de s'y affilier pour assurer la protection de ses intérêts. Cela comprend également la négociation collective, en tant que processus de négociations entre les employeurs et un groupe de salariés visant à parvenir à un accordrégissant les conditions de travail.
	Lasanté et la sécurité traitent des modalités d'anticipation, d'identification, d'évaluation et de contrôle des risques existant sur le lieu de travail, ou en découlant, susceptibles d'altérer la santé et le bien-être des travailleurs, prenant en compte les effets potentiels sur les communautés avoisinantes et sur l'environnement général.
	Leharcèlement est défini comme un traitement cruel et inhumain - ou la menace d'un tel traitement - y compris tout harcèlement sexuel, abus sexuel, châtiment corporel, coercition mentale ou physique ou agression verbale de travailleurs.  Source: Principes directeurs de durabilité dans l'industrie automobile mondiale
	Lanon-discrimination est un principe exigeant l'égalité de traitement d'une personne ou d'un groupe, quelles que soient leurs caractéristiques spécifiques, y compris le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les particularités génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.



B. CONDITIONS DE TRAVAIL ET DROITS DE L'HOMME	INFORMATIONS DE BASE
8. Ce site a-t-il mis en place un système de gestion des conditions de travail et des questions des Droits de l'Homme précitées ?  Non  Oui, nous disposons de procédures et politiques documentées.  Veuillez joindre les documents pertinents.	Un système de gestion est un ensemble de contrôles, processus et/ou procédures documentés examinés par la direction. Il peut être interne ou développé selon une norme (système de gestion certifié).  Une procédure documentée est une description écrite d'un plan d'action ou processus défini visant
Oui, nous avons un système certifié de gestion de la responsabilité sociale.  Veuillez joindre les documents pertinents.  8a. Si vous avez répondu « Oui, nous avons un système certifié	à gérer et contrôler les activités des entreprises.  Exemples de normes sociales pertinentes:  > norme ISO26000 relative aux lignes directrices concernant la responsabilité sociale  > norme SA8000 relative au système de gestion de la responsabilité sociale
de gestion de la responsabilité sociale », veuillez préciser comment vous avez obtenu ce certificat :  Vérifications internes Veuillez joindre les documents pertinents.  Évaluations sociales Veuillez joindre les documents pertinents.  Vérifications externes effectuées par des tiers	L'audit social est un type d'évaluation de laresponsabilité sociale. Il permet à une entreprise d'évaluer et de démontrer son respect de la législation ainsi que des limites et des avantages sociaux, économiques et environnementaux.  C'est un moyen d'évaluer la mesure dans laquelle une société se montre à la hauteur des valeurs
(veuillez communiquer les informations suivantes) :  Organisme qui a délivré le certificat  Numéro du certificat  Date de validité	communes et des objectifs qu'elle s'est engagée à atteindre. Les audits sociaux peuvent être réalisés en interne ou par un organisme tiers externe qui délivre un certificat.  L'évaluation sociale est définie comme un processus d'évaluation ou d'estimation des effets
Veuillez joindre les documents pertinents.	des activités et opérations d'une société dans un contexte social, économique et environnemental, en particulier. L' <u>évaluation du respect des Droits de l'Homme</u> est un exemple d'évaluation sociale.Autres exemples d'évaluation sociale pertinente :  > Responsabilité sociale 8000 (SA800)  > Initiative « Together for Sustainability (TfS) »  > Responsible Business Alliance  > Sedex Members Ethical Trade Audit (SMETA)  > Business Social Compliance Initiative (BSCI)
	Les fournisseurs disposant d'un certificat en cours de validité qui ne peut être téléchargé en raison de retards dans le processus administratif peuvent le mentionner dans la section G « Informations supplémentaires » et joindre une attestation de l'organisme qui a délivré ce certificat.



B. CONDITIONS DE TRAVAIL ET DROITS DE L'HOMME	INFORMATIONS DE BASE
9. Votre société a-t-elle mis en place une politique écrite en matière de santé et de sécurité conforme à la législation locale, aux exigences de l'industrie et aux normes internationales ?  Non  Oui  Veuillez joindre les documents pertinents.	Exemples d'activités spécifiques en matière de santé et de sécurité:  > Formation et utilisation d'équipements de protection individuelle, conception et ergonomie du lieu de travail  > Formations sur la politique en matière de santé et de sécurité de la société  > Inspections de l'environnement de travail  > Formations sur le travail impliquant des matières dangereuses  > Distribution de documents pédagogiques relatifs aux procédures en matière de santé et de sécurité, à l'adaptation et à la rénovation du lieu de travail, aux accidents et quasi accidents  > Campagnes d'information destinées aux travailleurs sur les procédures en matière de santé et de sécurité propres au site, portant notamment sur les machines, la sécurité des opérations de levage, les installations et la préparation aux situations d'urgence
10. Ce site dispose-t-il d'un système de gestion de la santé et de la sécurité ?  Non  Oui, nous avons des procédures documentées, mais le système de gestion n'est pas certifié.  Veuillez joindre les documents pertinents.  Oui, nous avons un système certifié de gestion de la santé et de la sécurité reconnu à l'échelle mondiale.  Veuillez joindre les documents pertinents.	Lesystème de gestion de la santé et de la sécurité porte sur une organisation des efforts et des procédures visant à identifier les dangers sur le lieu de travail et à réduire les accidents et l'exposition aux situations et substances dangereuses.  Il comprend également la formation du personnel à la prévention des accidents, les mesures à prendre en cas d'accident, les procédures d'urgence et l'utilisation de vêtements et d'équipements de protection.
10a. Si vous avez répondu « Oui, nous avons un système certifié de gestion de la santé et de la sécurité reconnu à l'échelle mondiale », veuillez préciser comment vous avez obtenu le certificat :  Vérifications externes effectuées par des tiers  (veuillez communiquer les informations suivantes):  Organisme qui a délivré le certificat  Numéro du certificat  Date de validité  Veuillez joindre les documents pertinents.	Exemples de normes et certifications pertinentes :  > Norme OHSAS 18001 (BS OHSAS 18001) sur l'évaluation de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail  > Norme ISO 45001 sur la santé et la sécurité au travail  > Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail (ILO-OSH 2001)  Les fournisseurs disposant d'un certificat en cours de validité qui ne peut être téléchargé en raison de retards dans le processus administratif peuvent le mentionner dans la section G « Informations supplémentaires » et joindre une attestation de l'organisme qui a délivré ce certificat.



#### C. ÉTHIQUE DES AFFAIRES **INFORMATIONS DE BASE** 11. Votre société a-t-elle mis en place une politique officielle La politique et les principes en matière en matière d'éthique des affaires ? de conduite des affaires et de conformité s'appliquent aux salariés, entrepreneurs Non indépendants, consultants et autres tiers avec lesquels sont entretenues des relations commerciales. Veuillez joindre les documents pertinents. La politique officielle en matière de conduite des affaires et de conformité contribue à gérer les affaires de manière éthique et honnête, et dans 11a. Si vous avez répondu « Oui » à la question 11, les le strict respect de toutes les lois et règlementations. domaines suivants sont-ils couverts par cette politique Ces principes doivent s'appliquer à toute décision ou par les processus et procédures s'y rattachant? commerciale pour chaque secteur de la société (dans le monde entier). La liste présentée ici porte Corruption, extorsion et pots-de-vin sur les Principes directeurs de durabilité dans Respect de la vie privée l'industrie automobile mondiale. Responsabilité financière (registres exacts) Lacorruption peut prendre des formes variées qui vont de l'abus d'influence mineur Communication d'informations à la corruption institutionnalisée. La corruption est Concurrence loyale et lutte contre les ententes définie comme l'abus d'un pouvoir légitime à des fins privées. Il peut s'agir non seulement de gains Conflits d'intérêts mais aussi d'avantages non pécuniaires. Pièces contrefaites Source : Pacte Mondial des Nations Unies et de Transparency Propriété intellectuelle Extorsion: la sollicitation de pots-de-vin Contrôles des exportations consiste à demander des commissions occultes et sanctions économiques ou à encourager autrui à la corruption. Cela devient Protection de l'identité et absence de représailles de l'extorsion quand cette demande s'accompagne de menaces de mettre en danger l'intégrité physique ou la vie des personnes concernées. 11b. Si vous avez répondu « Oui » à la question 11, votre société Source: Global Compact des Nations Unies et les recommandations de l'OCDE pour les entreprises multinationales a-t-elle recours à l'un des modes de communication suivants pour faire connaître sa politique à ses salariés? Lacorruption consiste à offrir à ou recevoir tout cadeau, prêt, commission, récompense ou autre Intranet/Réunions/Brochures, etc. avantage de quiconque afin de l'inciter à accomplir Veuillez joindre les documents pertinents. tout acte malhonnête, illégal ou déloyal dans **Formations** la conduite des affaires des entreprises. Veuillez joindre les documents pertinents. Source: Global Compact des Nations Unies et Transparency International Autres (veuillez préciser) : Le droit au respect de la vie privée est défini comme suit: « Nul ne sera l'objet d'immixtions Veuillez joindre les documents pertinents. arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telle immixtions ou de telles atteintes. » Source : Déclaration universelle des Droits de l'Homme



C. ÉTHIQUE DES AFFAIRES	INFORMATIONS DE BASE
	Dans l'Union européenne, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) a été approuvé et adopté par le Parlement européen en avril 2016 et il entrera en application en mai 2018. Il a pour objectif de protéger tous les citoyens de l'Union européenne des atteintes à la vie privée et des violations de données dans un monde toujours plus axé sur les données. Le RGPD s'applique aux entreprises établies à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Union européenne qui proposent des biens ou services aux personnes concernées dans l'Union européenne, ou contrôlent leur comportement. Il s'applique à toutes les sociétés traitant et détenant des données personnelles des personnes concernées résidant dans l'Union européenne, quel que soit le lieu d'établissement de la société.
	Laresponsabilité financière désigne la responsabilité incombant à la société d'enregistrer, de conserver et de communiquer des documents commerciaux, y compris, mais sans s'y limiter, des comptes financiers, rapports qualité, fiches de présence, notes de frais et soumissions à clients ou autorités de régulation, le cas échéant. Les livres et registres doivent être tenus conformément à la loi applicable et aux principes comptables généralement admis.  Source: Principes directeurs de durabilité dans l'industrie automobile mondiale
	Lacommunication d'informations fait référence à la responsabilité des sociétés de divulguer des informations financières et non financières conformément aux règlementations applicables et aux pratiques les plus répandues dans l'industrie automobile et, le cas échéant, des informations concernant leur main-d'œuvre active, leurs pratiques en matière de santé et de sécurité, leurs pratiques environnementales, leurs activités commerciales, leur situation financière et leurs performances. Source: Principes directeurs de durabilité dans l'industrie automobile mondiale
	Laconcurrence loyale et la lutte contre les ententesdésignent le respect par les sociétés de pratiques commerciales équitables et de règles de concurrence loyale, y compris, mais sans s'y limiter, l'évitement de pratiques commerciales limitant illicitement la concurrence telles que l'échange indu d'informations de nature concurrentielle, la fixation des prix, la manipulation d'appels d'offres ou la répartition frauduleuse des marchés. Il incombe principalement aux grandes entreprises, mais aussi aux petites et moyennes, de se conformer aux règles de concurrence. Les sociétés doivent être conscientes des risques qu'elles encourent en cas de violation des règles de concurrence et savoir comment élaborer une politique/stratégie de conformité correspondant le mieux à leurs besoins. Une politique/stratégie de conformité efficace permet à une société
10	de conformité efficace permet à une société de minimiser les risques d'implication dans des infractions au droit de la concurrence, et les coûts résultant de tout comportement anticoncurrentiel. Source: Principes directeurs de durabilité dans l'industrie automobile mondiale et Commission européenne



C. ÉTHIQUE DES AFFAIRES	INFORMATIONS DE BASE
	Unconflit d'intérêts se produit lorsqu'une personne physique ou morale (qu'elle soit privée ou gouvernementale) est en mesure d'utiliser ses propres fonctions professionnelles ou officielles afin d'en tirer d'une manière ou d'une autre un avantage pour soi ou une entreprise.  Source: OCDE
	Pièces contrefaites: les sociétés doivent développer, mettre en œuvre et maintenir des méthodes et processus adaptés à leurs produits et services, destinés à minimiser le risque d'intégrer des pièces et articles contrefaits dans des produits livrables. Les sociétés doivent également élaborer des processus efficaces visant à détecter les pièces et articles contrefaits et, dans ce cas de figure, mettre en quarantaine les articles et en informer le client fabricant d'équipement d'origine et/ou les forces de l'ordre, selon les cas. Enfin, les sociétés doivent confirmer que les ventes aux clients qui ne sont pas des fabricants d'équipement d'origine sont conformes aux lois locales et que ces produits vendus seront utilisés de manière licite.  Source: Principes directeurs de durabilité dans l'industrie automobile mondiale
	Lapropriété intellectuelle désigne des créations de l'esprit, telles que des inventions; œuvres littéraires et artistiques, conceptions, symboles, noms et images utilisés à des fins commerciales. Elle est protégée par la loi, par exemple à travers des brevets, droits d'auteur et marques commerciales, permettant à quiconque d'obtenir une reconnaissance ou un avantage financier au titre de son invention ou de sa création.
	Lescontrôles des exportations et les sanctions économiques font référence aux restrictions concernant les exportations ou réexportations de produits, logiciels, services et technologies, ainsi qu'aux restrictions applicables à l'égard des échanges commerciaux impliquant certains pays, régions, sociétés ou entités et personnes physiques. Source: Principes directeurs de durabilité dans l'industrie automobile mondiale
	Lesreprésaillessont définies comme une décision et/ou mesure administrative défavorable directe ou indirecte, qui constitue une menace, ou est recommandée ou prise à l'encontre d'une personne qui a signalé un acte présumé répréhensible comportant un risque important, ou qui a coopéré dans le cadre d'un contrôle ou d'une enquête dûment autorisé(e) concernant la dénonciation d'un acte répréhensible. Les sociétés doivent établir des processus permettant de soulever ces préoccupations de manière anonyme, en toute confidentialité et sans représailles.



C. ÉTHIQUE DES AFFAIRES	INFORMATIONS DE BASE
12. Le système de gestion de ce site dispose-t-il d'une partie Éthique des affaires ?  Non  Oui  Veuillez joindre les documents pertinents.	Exemples de systèmes de gestion dotés d'une partie Éthique des affaires :  > Norme 16949:2016 de l'IATF (International Automotive Task Force) définissant les exigences d'un système de gestion de la qualité pour les entreprises du secteur automobile  > Liste de contrôle pour la mise en œuvre des principes d'intégrité et du manuel de l'OCDE « Anti-Corruption, Ethics and Compliance Handbook for Business »  > « Foreign Corrupt Practices Act » (loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger)  > Loi britannique « UK Bribery Act »  Le Code de conduite n'est pas considéré comme acceptable à ce sujet .



D. ENVIRONNEMENT	INFORMATIONS GENERALES
13. Votre société dispose-t-elle d'une politique environnementale officielle prévoyant un engagement en faveur de la conformité à la loi, ainsi que des évaluations et améliorations continues de sa performance environnementale ?  Non  Oui  Veuillez joindre les documents pertinents.	Une politique environnementale expose les intentions générales de la société et les orientations relatives à sa performance environnementale. Elle reflète l'engagement de la société et elle est formellement exprimée par ses dirigeants. Elle prévoit un cadre d'action qui fixe des objectifs environnementaux prenant en compte les exigences légales et l'impact de la société sur l'environnement imputable à ses opérations, produits et services, dans le but de réduire les répercussions sur
politique ou par les processus et procédures de travail s'y rattachant ?	l'environnement ainsi que les coûts et ressources.
Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre  Qualité et consommation de l'eau	La liste des sujets présentés fait référence aux Principes directeurs de durabilité dans l'industrie automobile mondiale, qui sont expliqués dans le document d'orientation s'y rattachant.
Qualité de l'air	
Gestion des ressources naturelles et réduction des déchets	
Gestion responsable des produits chimiques	
Autres domaines (veuillez préciser)	
13b. Votre société s'est-elle fixé des objectifs et a-t-elle mis en place des activités en conséquence dans les domaines couverts par votre politique environnementale ?  Non  Oui (veuillez joindre les documents pertinents faisant état des objectifs et des activités pour les atteindre)	
13c. Si vous avez répondu « Oui » à la question 13, votre société utilise-t-elle l'un des modes de communication suivants pour faire connaître sa politique aux salariés ?	
Intranet/Réunions/Brochures, etc.  Veuillez télécharger les documents pertinents.	
Formations  Veuillez joindre les documents pertinents.	
Autres (veuillez préciser) :	
Veuillez joindre les documents pertinents.	



D. ENVIRONNEMENT	INFORMATIONS GENERALES
14. Ce site dispose-t-il d'un système certifié de gestion de l'environnement ?  Non  Non, mais les systèmes certifiés ne sont disponibles que pour les principaux sites de production.  Veuillez joindre les documents pertinents.  Oui, conformément à la norme ISO 14001: 2015 ou au système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).  Veuillez joindre les documents pertinents.  Oui, conformément à d'autres normes mondialement acceptées.  Veuillez indiquer le nom des normes mondialement acceptées.  Veuillez joindre les documents pertinents.	Un système de gestion de l'environnement permet à une société, de manière structurée et préventive, d'influer sur sa performance environnementale et d'améliorer son impact sur l'environnement imputable à ses opérations, produits et services. Exemples : élaborer une politique ou des instructions; fixer des objectifs; souscrire à des exigences légales et autres; gérer des risques; mettre en œuvre des procédures de travail visant à des améliorations continues pour la protection de l'environnement; et réduire ou prévenir la pollution.  Exemples de normes et certifications pertinentes :  > Norme ISO14001 : 2015 EMS (système de gestion de l'environnement)  > Norme PAS 2060 (neutralité carbone)  > Norme PAS 2060 (neutralité carbone)  > Certification BS8555 : mise en œuvre de systèmes de gestion de l'environnement  > Norme PAS 2050 (empreinte carbone)  > Système de gestion de l'environnement  > Norme PAS 2050 (empreinte carbone)  > Système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS)  Les audits environnementaux permettent à une entreprise d'évaluer et de prouver son respect de la législation, sa performance environnementale et les avantages et limites de sa politique en matière d'environnement. C'est un moyen d'évaluer la mesure dans laquelle une société se montre à la hauteur des valeurs communes et des objectifs qu'elle s'est engagée à atteindre.  Les audits environnementaux peuvent être réalisés en interne ou par un organisme externe qui délivre un certificat.  Les fournisseurs disposant d'un certificat en cours de validité qui ne peut être téléchargé en raison de retards dans le processus administratif peuvent le mentionner dans la section G « Informations supplémentaires » et joindre une déclaration de l'organisme qui a délivré ce certificat.



D. ENVIRONNEMENT		INFORMATIONS GENERALES	
15. Ce site dispose-t-il d'un système certifié de gestion de l'énergie ?  Non  Non, mais des audits d'efficacité énergétique ont été effectués sur le site. Veuillez joindre les documents pertinents.  Oui, conformément à la norme ISO 50001. Veuillez joindre les documents pertinents.		Un système de gestion de l'énergie est un processus systématique visant à améliorer continuellement la performance énergétique et à optimiser les économies d'énergie.  Exemples de normes et certifications pertinentes :  > Norme ISO 50001 (gestion de l'énergie)  Les fournisseurs disposant d'un certificat en cours de validité qui ne peut être téléchargé en raison de retards dans le processus administratif peuvent le mentionner dans la section G « Informations supplémentaires » et joindre une déclaration de l'organisme qui a délivré ce certificat.	
	Cette question n'est pas pertinent	e pour les prestataires de services.	
16. Ce site dispose-t-il de procédures si des substances soumises à restricti Non Oui Veuillez join		Lesrestrictions servent à protéger la santé humaine et l'environnement des risques inacceptables que présentent les produits chimiques. Les restrictions peuvent limiter ou interdire la fabrication, la mise sur le marché ou l'utilisation d'une substance. Une restriction s'applique à toute substance telle quelle, dans une mixture ou dans un article, y compris les substances qui ne requièrent aucun enregistrement. Elle peut également s'appliquer aux importations.  Exemples de substances dangereuses : plomb, colorants azoïques, DMF, HAP, phtalates, PFOS, libération du nickel.  Source : Agence européenne des produits chimiques  Exemples de règlementations relatives à la manipulation des substances et produits chimiques règlementés :  (1) REACH (Registration, Evaluation, Authorisation, and Restriction of Chemicals) :  REACH est un règlement de l'Union européenne concernant la production et l'utilisation des substances chimiques et leur impact potentiel sur la santé humaine et l'environnement. Le règlement définit et inclut des substances, préparations et articles. Les fabricants et importateurs sont tenus de recueillir des informations sur les propriétés de leurs substances chimiques et d'enregistrer les informations dans une base de données centrale gérée par l'Agence européenne des produits chimiques.  (2) RoHS (Restriction of Hazardous Substances) :  RoHS ou la directive (2011/65/UE) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques interdit la mise sur le marché de l'UE de nouveaux équipements électriques et électroniques dont les niveaux de plomb, de cadmium, de mercure et d'autres substances sont supérieurs à ceux qui sont convenus.	



D. ENVIRONNEMENT	INFORMATIONS GENERALES
Cette question n'est pas pertinent	e pour les prestataires de services.
17. Téléchargez-vous les données de vos matières dans la base de données IMDS (International Material Data System)) ?  Non  Oui  Veuillez joindre les documents pertinents.	
18. Votre société a-t-elle eu une note attribuée par CDP au cours des 12 derniers mois ?  Non Oui  OPTIONNEL	CDP utilise la méthodologie de notation pour inciter les sociétés à évaluer et gérer les impacts environnementaux à travers la participation à des programmes de CDP relatifs au changement climatique, à l'eau, aux forêts et à la chaîne d'approvisionnement. Chacun des questionnaires de CDP (changement climatique, eau et forêts) a une méthodologie de notation spécifique.
18a. Si oui, indiquez la note :  Changement climatique	
Eau Forêts - Bétail Forêts - Bois Forêts - Soja Forêts - Sous-bois de palmiers	



E. GESTION DES FOURNISSEURS	INFORMATIONS GENERALES	
19. Votre société a-t-elle défini des exigences en matière de RSE/ durabilité envers les fournisseurs ?  Non  Oui  Veuillez joindre les documents pertinents.	Une politique de RSE/durabilité envers les fournisseurs pourrait revêtir la forme d'un code de conduite spécifique aux fournisseurs ou d'un code de conduite des sociétés qui s'applique aussi bien aux salariés internes qu'aux partenaires	
	code de conduite des sociétés qui s'applique aussi	
Gestion responsable des produits chimiques  Autres sujets (veuillez préciser)		



E. GESTION DES FOURNISSEURS	INFORMATIONS GENERALES
19b. Quelle est la catégorie de fournisseurs qui est couverte par vos exigences en matière de RSE/durabilité ? Cochez toutes les cases appropriées.	
Fournisseurs chargés de l'approvisionnement direct	
Fournisseurs chargés de l'approvisionnement indirect	
19c. Votre société utilise-t-elle l'un des modes de communication suivants pour faire connaître à vos fournisseurs ses exigences en matière de RSE/durabilité envers les fournisseurs ?	
Inclusion dans les Conditions générales  Veuillez présenter des preuves.	
Réunions des fournisseurs/Brochures, etc./Réseaux sociaux Veuillez présenter des preuves.	
Formation des fournisseurs Veuillez présenter des preuves.	
Autres (veuillez préciser) : veuillez présenter des preuves.	
Aucun	
20. Quels sont les processus que vous avez mis en place pour vous assurer que vos exigences en matière de RSE/durabilité relative aux fournisseurs est effectivement mise en œuvre par vos fournisseurs ?	
Questionnaire d'autoévaluation	
Audits effectués par la société	
Audits réalisés par des tiers à travers un organisme d'audit certifié	
Réunions des fournisseurs	
Autre (veuillez préciser)	
Aucun Veuillez joindre les documents pertinents.	



F. APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE EN MATIÈRES PREMIÈRES		INFORMATIONS GENERALES	
21. Votre société dispose-t-elle d'ur d'approvisionnement responsa Non Oui	•	Approvisionnement responsable en matières premières: les sociétés doivent procéder à une vérification préalable afin d'identifier la source des matières premières utilisées dans leurs produits. Les sociétés:  > doivent effectuer une vérification préalable afin d'identifier la source des matières premières utilisées dans leurs produits;  > ne doivent pas fournir sciemment des produits contenant des matières premières qui contribuent à des violations des Droits de l'Homme, à la corruption, à des infractions en matière d'éthique, ou qui ont des effets néfastes sur l'environnement;  > doivent recourir à des fonderies et affineries agréées qui ne sont pas considérées comme « conflictuelles » pour s'approvisionner en étain, tungstène, tantale et or contenus dans les biens	t
	Cette question n'est pas pertinent	qu'elles produisent. e pour les prestataires de services.	
(modèle de rapport sur l	lécharger le modèle CMRT les minerais issus des zones dernière version à partir du site	Exemple de législation en matière de minerais de conflit Loi fédérale américaine Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act La loi « Dodd-Frank Act » exige que les sociétés cotées sur le marché boursier des États-Unis ou les sociétés américaines d'une certaine taille révèlent leur utilisation de minerais dits de conflit (tantale, étain, tungstène ou or provenant de la République démocratique du Congo et des États voisins). Les sociétés qui risquent d'utiliser des minerais de conflit sont tenues de procéder à une vérification préalable de la source d'approvisionnement et de déposer un rapport de minerais de conflit.  Directive européenne relative aux minerais de conflit La directive exige que les grandes entités d'intérêt public de plus de 500 salariés communiquent dans leur rapport annuel des informations pertinentes concernant leurs politiques, résultats et risques, ainsi que les vérifications préalables qu'elles mettent en œuvre, des indicateurs clés de performance non financiers pertinents, des aspects environnementaux, des questions sociales et relatives aux salariés, le respect des Droits de l'Homme, la lutte contre la corruption et contre les pots-de-vin.	
		Exemples de modèle de rapport relatif aux minerais de conflit :  (1) Modèle de rapport relatif aux minerais de conflit EICC-GeSI Ce modèle a été créé par Electronic Industry Citizenship Coalition (EICC) et Global e-Sustainability Initiative (GeSI). Certaines société y ont recours pour recueillir des informations sur la source des approvisionnements en minerais de conflit (hyperlien).  (2) Modèle de rapport CFSI - Conflict Free Sourcing Initiative : ce modèle a été élaboré par la CFSI afir de faciliter le transfert d'informations à travers la chaîne d'approvisionnement concernant le pays d'origine des minerais et les fonderies et affineries utilisées.	és



#### G. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

23. Veuillez fournir dans l'espace ci-dessous des informations supplémentaires (telles que des commentaires relatifs aux politiques, délais de certification, etc.).

#### Drive Sustainability - The Automotive Partnership

BMW Group, Daimler AG, Ford, Honda, Jaguar Land Rover, Opel/ Vauxhall, Scania CV AB, Toyota Motor Europe, Volkswagen Group, Volvo Cars et Volvo Group ont uni leurs forces afin de lancer « DRIVE Sustainability - The Automotive Partnership. »

Le partenariat, facilité par CSR Europe, vise à favoriser la durabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement automobile à travers la promotion d'une approche commune dans ce secteur et l'intégration de la durabilité dans le processus d'approvisionnement global. Il apparaît extrêmement important pour ces 10 constructeurs automobiles responsables que les personnes fabriquant des véhicules et pièces détachées, ou fournissant des services, bénéficient de conditions de travail décentes et soient traitées avec dignité et respect, tout en minimisant les effets sur l'environnement de l'industrie automobile et en encourageant l'intégrité dans le milieu des affaires.

Le partenariat s'appuie sur, et assume, le travail antérieur réalisé par le Groupe de travail automobile européen sur la durabilité de la chaîne d'approvisionnement, avec l'ambition de passer d'un groupe de sociétés travaillant ensemble à une initiative industrielle pilote, en préconisant des approches innovantes et à fort impact afin d'améliorer la durabilité de la chaîne d'approvisionnement.

Drive Sustainability exerce ses activités dans le cadre de politiques strictes en matière de contrôle des ententes.

### À propos de CSR Europe

CSR Europe est le principal réseau d'affaires européen pour la responsabilité sociale des entreprises. Représentant 48 entreprises membres et 42 organisations nationales spécialisées en RSE, il agit comme une plateforme visant à soutenir plus de 10 000 sociétés de différents secteurs industriels qui entendent apporter une contribution positive à la société.

# Le Questionnaire d'autoévaluation peut être utilisé selon les conditions suivantes :

## Vous êtes libre :

De partager - de copier et redistribuer les données sur tout support ou dans tout format. L'auteur vous conférant cette autorisation ne peut pas vous retirer ces libertés tant que vous respectez les conditions de l'autorisation.

# Selon les conditions suivantes :

Paternité - Vous devez citer comme il convient le nom de l'auteur original, fournir un lien vers l'autorisation et faire part des changements apportés. Vous pourrez le faire selon toute modalité raisonnable mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il vous soutient ou approuve votre utilisation des données.

Pas d'utilisation commerciale - Vous n'avez pas le droit d'utiliser les données à des fins commerciales.

Pas de produits dérivés - Si vous modifiez, transformez les données ou vous en inspirez, vous ne pourrez pas distribuer le questionnaire modifié.

Pas de restrictions supplémentaires - Vous ne pourrez pas appliquer des conditions légales ou des mesures technologiques empêchant légalement des tiers d'accomplir tout acte couvert par l'autorisation.

#### Avis

Vous n'êtes pas tenu de respecter l'autorisation si des éléments du questionnaire se trouvent dans le domaine public ou lorsque votre utilisation est autorisée par une exception ou limitation applicable.

Aucune garantie n'est fournie. Cette autorisation peut ne pas vous conférer toutes les autorisations nécessaires à l'usage que vous prévoyez de faire. Ainsi, d'autres droits tels que les droits à la protection de la personnalité, droits à la vie privée ou droits moraux peuvent limiter votre façon d'utiliser les données.



























